

# *Zones franches au Costa Rica*



---

*Une opportunité pour le secteur  
des dispositifs médicaux*

*Juin | 2021*

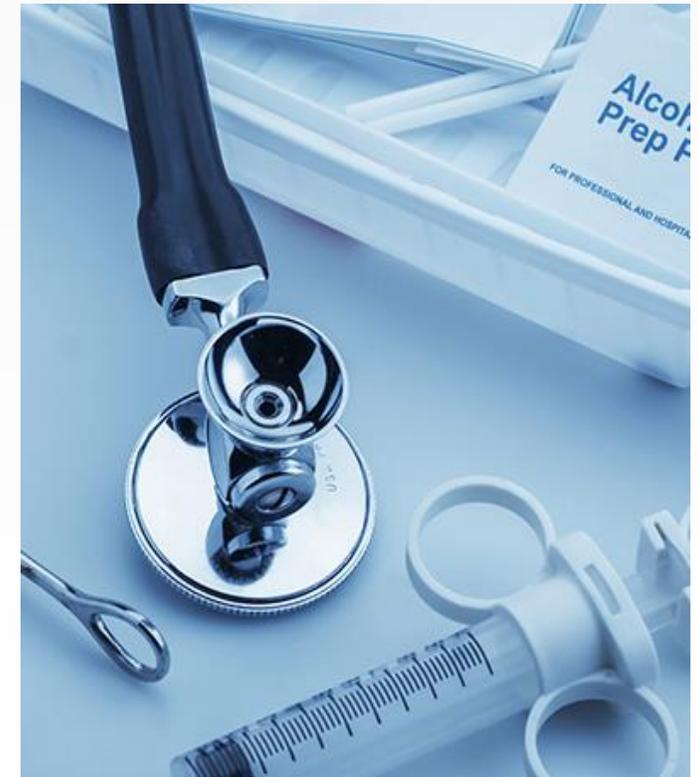
- Le Costa Rica est le siège de 88 entreprises mondiales productrices et exportatrices de dispositifs médicaux, dont 6 parmi le Top 20.
- Les dispositifs médicaux représentent plus d'un quart des exportations totales du Costa Rica et 53,9% des exportations réalisées au sein de zones franches : distribution, stérilisation, assemblage, design/ingénierie, Recherche & Développement, achats...
- Montant des exportations de dispositifs médicaux (2020) : 4 milliards de \$, en forte hausse depuis 5 ans (+8% vs 2019 et +40% vs 2017, source: PROCOMER).
- Exemple d'entreprises installées: Align (USA), Abott (USA), Boston Scientific (USA), ICU Medical, Philips (Pays-Bas), Establishment Labs (USA), Roche (Suisse), AstraZeneca (Royaume-Uni), Bayer (Allemagne), Procter&Gamble (USA), Merck (USA)...
- Projets pour dynamiser et unir le secteur:
  - Centre de R&D / innovation sur les biomatériaux
  - Centre d'innovation médicale du Costa Rica (CCMI)

- Exonération à 100% sur les impôts et taxes suivants :
  - > Droit de douane sur les exportations et les importations
  - > Taxe sur la retenue des redevances, honoraires et dividendes
  - > Taxe sur la valeur ajoutée sur l'achat local de biens et/ou services
  - > Taxe sur le transfert de propriété (accordé pour 10 ans)
  - > Taxe municipale (accordé pour 10 ans)
  - > Impôt sur les sociétés (période initiale)
- Attention: il existe une différence selon la localisation de l'entreprise

<u>Dans la GAM</u>	<u>En dehors de la GAM</u>
Exonération de 100% pendant 8 ans pour les entreprises de services, sociétés commerciales d'exportation et de transformation de la catégorie « mégaprojet ».	Exonération de 100% pendant 12 ans pour les entreprises de services, sociétés commerciales d'exportation et de transformation de la catégorie « mégaprojet ».
6% d'impôt sur les sociétés pendant 8 ans pour les entreprises de transformation non considérées comme méga-projet.	Impôt sur les sociétés 0% pour les 6 premières années, 5% pour les 6 années suivantes, et 15% pour les 6 dernières pour les entreprises de transformation non considérées comme méga-projet

Principales entreprises pouvant solliciter le régime:

- > Sociétés de services : fournissant des services qui répondent à l'indice d'éligibilité stratégique des sociétés de services (IEES).
- > Sociétés commerciales d'exportation : non-productrices, qui manipulent, reconditionnent ou redistribuent des biens et produits non traditionnels pour l'exportation ou la réexportation. Ces entreprises ne peuvent pas vendre sur le marché local.
- > Entreprises de conditionnement dans des secteurs stratégiques ou entreprises situées en dehors de la Grande Région Métropolitaine (GAM) : produisent, transforment ou assemblent pour l'exportation ou la réexportation.



- Montant minimum d'**investissement initial** (en fonction de son implantation géographique):

<u>Dans la GAM</u>	A l'intérieur du parc industriel	A l'extérieur du parc industriel
	150 000 \$US	2 000 000 \$US
<u>Hors de la GAM</u>	A l'intérieur du parc industriel	A l'extérieur du parc industriel
	100 000 \$US	500 000 \$US

- La société doit fournir à PROCOMER une **garantie de bonne exécution d'un montant minimum de 5 000 \$US**.
- **Paiement mensuel des contributions légales** obligatoires pour l'utilisation du Régime : montant déterminé en fonction du pourcentage des vents ou du total de m2 (minimum 200\$).

- Entreprises de conditionnement: éligibles à la catégorie appelée "mégaprojet", qui représente des avantages fiscaux supplémentaires avec les conditions suivantes:
  - Total des investissements dans le pays d'au moins 10 000 000 \$US en actifs fixes soumis à amortissement et faisant l'objet d'un plan d'investissement sur 8 ans.
  - 100 employés permanents déclarés à partir de la première journée d'Operations dans le pays.

- Investissement minimum de US\$ 150.000 en immobilisations (constructions, rénovations, machines, mobilier de bureau, ordinateurs et équipements informatiques, etc.)
- Légalement, il n'y a pas d'engagement minimum en matière d'emploi, mais un minimum de 15 travailleurs est recommandé pour les entreprises de services, et 50 pour les entreprises manufacturières.
- Le Ministère du commerce et le Président du Costa Rica ont la décision finale d'accorder ou non des incitations aux entreprises.
- Les entreprises doivent maintenir leurs engagements pendant toute la durée de la subvention.
- Les autorités auront besoin d'un dépôt de garantie minimum de US\$ 5.000 ainsi que du paiement mensuel d'une redevance minimum de US\$ 200 qui dépend de la zone de production de l'entreprise.



- Faut-il avoir obligatoirement une entité juridique dans le pays ?
- Quelle sont les premières démarches à faire et auprès de quelle institution pour pouvoir bénéficier du régime de zones franches du Costa Rica ?
- Trouve-t-on des ressources humaines compétentes pour travailler dans le secteur des dispositifs médicaux au Costa Rica ?

*Merci de votre participation*